L'enseignement au féminin

Si l'enseignement féminin a permis une réelle émancipation, sa disparition récente comme filière spécifique a été une étape nécessaire, mais pas suffisante, vers l'égalité.

> PAR REBECCA ROGERS, UNIVERSITÉ PARIS-DESCARTES, UMR CERLIS

enseignement féminin n'est pas oublié dans les initiatives multiples des trois siècles passés. Dès l'époque moderne, le souci d'éduquer les filles s'inscrit dans un mouvement général qui valorise le rôle des femmes dans la famille. Certes, que ce soit dans les petites écoles ou dans des pensionnats huppés, l'éducation des jeunes filles est fortement conditionnée par leur destinée de mère et d'épouse ; le caractère conservateur de cette vision n'a pourtant pas empêché le développement d'institutions féminines aux ambitions scolaires parfois importantes, portées pour l'essentiel, avant la IIIe République, par des associations ou des personnes privées, en particulier par les congrégations religieuses. Il faut attendre la deuxième moitié du xxe siècle pour que la distinction entre enseignements féminin et masculin cesse de structurer l'offre scolaire française.

Les initiatives privées. Dans le prolongement de la Contre-Réforme, l'Église catholique s'investit dans l'éducation des filles, soucieuse non seulement de

leur âme mais aussi du bien-être des familles. Au xvIIIe siècle, les congrégations religieuses ouvrent des établissements qui touchent les filles de la campagne et de la ville, les riches comme les pauvres. La monarchie participe à ce mouvement en soutenant la maison royale de Saint-Cyr, créée par madame de Maintenon en 1686 pour l'éducation des filles de l'aristocratie pauvre. À la veille de la Révolution, les effets de cette scolarisation se ressentent surtout dans la capitale, où s'est constitué un réseau dense de petites écoles, payantes, et d'écoles paroissiales de charité, gratuites. Ce réseau explique une alphabétisation féminine record dans la capitale.

Comme pour les garçons, la décennie révolutionnaire bouleverse l'offre scolaire féminine qui doit être reconstruite au début du xixe siècle. En 1805, Napoléon crée les maisons d'éducation de la Légion d'honneur pour les filles de ses serviteurs de tous grades. La surintendante du premier établissement à Écouen, Jeanne Louise Henriette Campan, établit un programme d'études rigoureux, divisé en classes, comme l'étaient les études à Saint-Cyr. À côté de cette unique institution soutenue par l'État se multiplient les initiatives des congrégations religieuses, dont le nombre augmente considérablement au cours du siècle. La plupart juxtaposent des écoles gratuites et des pensionnats coûteux. Certaines congrégations, comme les Dames du Sacré-Cœur et les religieuses de l'Assomption, se font une réputation au sein des élites.

Ainsi, au cours du xixe siècle, l'enseignement féminin se structure en dehors de l'intervention étatique, même si les établissements font l'objet d'inspections et si les enseignantes doivent fournir des diplômes attestant leurs compé-

tences (dès 1819, en théorie, pour le primaire). Les religieuses enseignantes bénéficient cependant de dérogations : à la place d'un brevet, elles peuvent présenter une simple lettre d'obédience de leur supérieure générale. Ce privilège alimente les critiques qui se développent dans la deuxième moitié du siècle. La multiplication d'écoles tenues par des congrégations explique néanmoins que le nombre de filles scolarisées se rapproche de celui de garçons bien avant les lois Ferry, qui instaurent l'égalité des sexes dans l'accès à l'école.

La progressive intervention de l'État. En laissant la création d'établissements féminins à l'initiative privée, l'État

conforte l'idée d'une différence de destinée entre les hommes et les femmes, notamment dans les classes dirigeantes. Progressivement, cependant, une législation encourage (par l'ordonnance de 1836) puis oblige (par la loi de 1850) les municipalités à ouvrir une école primaire de filles. Ce souci de l'instruction féminine témoigne du succès de l'image de la mère éducatrice au XIXe siècle, porté par une attention nouvelle à la jeune enfance qui se traduit par la multiplication des salles d'asile. On craint la mauvaise influence des mères ignorantes ; il faut donc leur inculquer, en plus des rudiments et des travaux d'aiguille, des principes religieux et moraux. Le ministre de l'Instruction publique Victor Duruy (1863-1869) œuvre pour développer l'instruction des filles, qu'elles soient pauvres ou plus aisées. À côté de mesures touchant l'enseignement primaire (loi de 1867), il crée des cours secondaires pour filles sans contenu religieux, qui déchaînent l'opposition catholique à partir de 1867. Cette initiative inaugure une période de forte tension entre l'État et l'Église autour de l'éducation des jeunes filles.

Les lois républicaines adoptées entre 1879 et 1904 apportent beaucoup de changements en créant des établissements féminins similaires à ceux qui existent pour les garçons. En 1879, la loi Paul Bert oblige chaque département à entretenir une école normale primaire féminine, avec plus de quarante ans de retard sur les garçons. L'année suivante, la loi Camille Sée établit les collèges et lycées de jeunes filles et, en 1881, est créée l'École normale secondaire (puis supérieure) féminine de Sèvres. Les mesures de gratuité, d'obligation et de laïcité des écoles primaires concernent les filles comme les garçons. Quant à la laïcisation du personnel ensei-

SUCCÈS DE L'IMAGE DE LA MÈRE ÉDUCATRICE



La formation des institutrices.

Leçon de gymnastique, exercices avec les barres à sphères. École normale de Laval (Mayenne), 1900.

gnant, féminin comme masculin (loi Goblet de 1886 et loi Combes de 1904), elle modifie l'esprit de l'enseignement dispensé aux filles. Cet ensemble de mesures législatives montre l'importance nouvelle accordée à la sœur, la mère ou l'épouse du futur citoyen républicain, qui doit désormais profiter des mêmes leçons civiques que lui, afin d'éliminer la fameuse « barrière » entre hommes et femmes dénoncée par Jules Ferry dès 1870. Malgré tout, l'éducation proposée aux filles reste fortement marquée par les idéologies de genre. Dans les collèges et lycées, en particulier, le programme d'études ressemble à celui de l'enseignement « moderne » pour les garçons, sans latin ni grec; les études ne mènent pas au baccalauréat, mais à un diplôme de fin d'études secondaires sans utilité professionnelle.

La fin de l'enseignement féminin? Le mouvement des femmes vers les emplois du secteur tertiaire à la fin du xixe siècle stimule la demande de formation et la multiplication d'établissements privés et publics. Pour les filles des classes moyennes, le développement d'un réseau d'écoles primaires supérieures féminines (EPS) après 1886 ouvre la possibilité de prolonger des études au-delà du primaire. En 1938-1939, le nombre de filles scolarisées en EPS dépasse celui des garçons mais les perspectives d'emploi diffèrent : alors que les garçons s'orientent vers des carrières dans le commerce ou l'administration, les filles se dirigent vers l'enseignement et les emplois de bureau. Dans le secondaire, l'absence d'humanités classiques dans le programme féminin fait rapidement l'objet de contestations au début du xxe siècle. Les jeunes filles se tournent alors vers le privé, qui propose des études menant au baccalauréat. Dès avant 1914, tous les lycées parisiens réagissent à cette concurrence en proposant une préparation au baccalauréat, qui ne devient officielle dans le secondaire public qu'avec la loi Bérard de 1924. L'alignement des études secondaires féminines sur les études masculines entraîne d'autres revendications égalitaires, dans l'enseignement comme dans la vie professionnelle.

La mise en place de l'école unique et la généralisation de la mixité entre 1957 et 1976 font disparaître les écoles non mixtes, ainsi que les dernières agrégations féminines. Ces mesures de démocratisation visent la fin des distinctions selon les sexes et selon les classes. Pour autant. malgré la meilleure réussite scolaire des filles, leurs orientations scolaire et professionnelle diffèrent de celles des garçons : elles restent minoritaires dans les filières d'excellence des sciences et de l'ingénierie. L'égalité des chances se frotte ainsi à l'héritage du passé, qui ne s'efface pas par simple mesure législative.

SAVOIR (+)

- FIÉVET Michel. L'Invention de l'école des filles : des Amazones de Dieu aux xvII^e et xviiie siècles. Paris : Éditions Imago, 2006.
- MAYEUR Françoise. L'Éducation des filles en France au xixe siècle. Paris : Perrin, 2008.
- ROGERS Rebecca. Les Bourgeoises au pensionnat : l'éducation féminine au xıxe siècle. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007.